



Aucun solde de tout compte en fin de CDD

Par **Vipiste**, le **10/09/2012** à **20:31**

Bonjour,

Voilà je vous explique mon problème. J'ai signé il y a quelque mois un contrat saisonnier de 39h/semaine allant du 1er Avril 2012 au 31 Août 2012. A partir du 13 Août j'ai été en arrêt maladie jusqu'à la fin de mon contrat le 31 mais je n'ai reçu aucun solde de tout compte juste mon salaire du mois d'Août. Je ne pense pas que ce soit normal une fin de contrat sans aucune indemnité et j'aimerais que l'on me confirme cela, et me montrer la marche à suivre dans ce genre de problème.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **10/09/2012** à **20:51**

Bonjour,

Pour un CDD saisonnier, il n'y a pas d'indemnité de précarité mais vous avez droit à celle de congés payés et comme le solde de tout compte est quérable, il conviendrait de prendre contact avec l'employeur pour savoir si vous pouvez aller le chercher...